

**CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE**  
**Séance du 10 Décembre 2015 à 20 heures**

**Président** : Mme Patricia CLÉMENT

**Présents** : Mmes SIGNORET, CHABRIDON et PARENT, Mrs PRUDENT, GUILLEMIN, PANNETIER, REVILLON et LAMY-PERRET

**Excusés** : Mmes COULON et BILLOUD

Mme CHABRIDON est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du 22 Octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande à ce que deux points soient rajoutés à l'ordre du jour : modification de la délibération désignant l'agent recenseur pour la campagne 2016 et demande de fonds de concours de la part de la commune de Lugny. L'assemblée accepte à l'unanimité.

**Compte-rendu de la réunion de Monsieur le Préfet sur l'état d'urgence**

Monsieur le Préfet a rassemblé les maires des communes pour leur expliciter les mesures de sécurité mises en place dans le cadre de l'état d'urgence afin de limiter les risques d'attaques terroristes. Ainsi, les manifestations d'envergure doivent être limitées, les abords des écoles doivent faire l'objet de mesures d'attention particulières. L'état d'urgence est décrété pour trois mois dans un premier temps. En Saône-et-Loire, les perquisitions administratives ont donné lieu à quelques assignations à résidence forcées.

**Délibérations**

1/ La délibération prise pour désigner Mme JAZÉ pour le prochain recensement de la population est erronée. En effet, le système de rémunération a changé par rapport à l'année 2011. Mme JAZÉ sera rémunérée suivant la dotation donnée par l'état et d'une somme forfaitaire pour les deux journées de formations et non plus en fonction du nombre de bulletins récoltés pendant l'enquête. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, accepte la modification en ce sens de la délibération du 22 Octobre dernier.

2/ La délibération prise au mois de juin fixant le régime indemnitaire des agents n'inclut pas le grade de Marion GUY qui est adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe. Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de rajouter le grade de Marion GUY pour l'attribution de l'indemnité d'exercice de mission.

3/ La loi NOTRE, sur les regroupements intercommunaux, prévoit la suppression de certains syndicats et notamment pour nous celle du Syndicat d'assainissement Fleurville/Viré au 1<sup>er</sup> Janvier 2017. Le schéma proposé par Monsieur le Préfet prévoit que la compétence soit prise par chacune des communes ou assurée dans le cadre d'une entente entre les deux communes par le biais d'une convention. Après concertation entre les élus du syndicat et des communes, considérant que le syndicat fonctionne très bien et est très actif, la station étant ouverte déjà depuis 2008, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, refuse le schéma proposé par Monsieur le Préfet et souhaite que le syndicat demeure jusqu'en 2020, date à laquelle la compétence doit être reprise par la Communauté de Communes.

4/ La décision modificative du budget prise le 22 Octobre 2015 pour la vente d'un terrain communal n'est pas en équilibre au niveau comptable. Il convient donc de comptabiliser les écritures suivantes : + 318 € au c/024 (recette), -318 € au c/021 (recette) en investissement et -318 € au c/70878 (recette) et -318 € au c/023 (dépense) en fonctionnement. Le conseil Municipal, après délibération, accepte ces mouvements de crédit.

5/ La Commune de Lugny a demandé un fonds de concours aux communes qui bénéficient du transport scolaire partant du collège de Lugny afin de réaliser une gare routière pour éviter le passage des treize bus au milieu du village et ce pour des raisons de sécurité. Considérant que l'attribution d'un fonds de concours ne peut se faire entre communes, considérant par ailleurs qu'une même demande a été formulée auprès de la communauté de communes, le conseil municipal, après délibération, rejette la demande de la commune de Lugny.

**Information sur le PLUI      Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

La compétence PLUI a été prise en 2015 par la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône. La Communauté de Communes du Tournugeois, en raison d'une contrainte de la ville de Tournus, ne peut pas l'intégrer avant la fusion éventuelle des deux communautés prévue au 1<sup>er</sup> Janvier 2017. Toutefois, d'ores et déjà, la communauté de communes Mâconnais Val de Saône engagera l'étude sachant que les frais liés à cette étude seront supportés par les deux communautés de communes en cas de fusion. Mme le Maire rappelle que les documents d'urbanisme de toutes les communes membres seront revus dans le cadre de ce PLUI dont l'étude va demander plusieurs années.

**Point sur le bulletin communal**

La commission du bulletin communal a terminé la rédaction des articles. Il est donc parti à l'impression et sera distribué la semaine précédent Noël.

### Réunions diverses

1/Conseil de Communauté :

-M GUILLEMIN est intervenu lors du dernier conseil de communauté afin de présenter l'utilisation d'un débitmètre pour le contrôle des bornes à incendie. La communauté de communes va donc faire l'acquisition de ce matériel et il sera utilisé par toutes les communes. Le montant approximatif de ce matériel est de 6000 euros (contre 75 euros par borne pour 300 bornes).

-La communauté de communes a accepté le projet de Monsieur le Préfet qui prévoit la fusion avec le tournugeois.

-La commune de Lugny s'est positionnée afin d'accueillir une petite unité de vie.

-Une étude est en cours concernant un bâtiment sportif pouvant répondre de manière satisfaisante aux besoins des collégiens et divers utilisateurs actuels. L'étude porte sur 3 scénarii: la construction d'un nouveau gymnase, la réhabilitation de l'actuel gymnase ou l'agrandissement éventuel du dojo.

-Une signalétique tout autour du plan d'eau sera mise en place d'ici le printemps.

-Les travaux d'enfouissement des réseaux de la Rue du Glamont vont se terminer début Janvier.

### Questions diverses

-Le comité des rivières du mâconnais rappellent que les vannes des lavoirs doivent être ouvertes en période hivernale (novembre à mars). Des vérifications seront effectuées.

-La commune a reçu un courrier de M VILLEROT soulevant des problèmes au cimetière. Une réponse lui a été faite.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 21 Janvier 2015

Le Maire

Patricia CLÉMENT

## AVIS

1/ La Mairie sera fermée du 21 décembre au 04 Janvier inclus. Réouverture le Mardi 05 Janvier 2016. Urgences au 03 85 33 91 80 ou au 03 85 33 10 90 ou au 03 85 33 19 44

2/ La Mairie sera fermée au public le 4<sup>ème</sup> mardi des mois de Janvier, Février et Mars 2016 (le 27/01, le 23/02 et le 22/03)

3/ En raison des fêtes de fin d'année, les collectes des ordures ménagères des 25/12 et 01/01 **seront avancées aux jeudi 24/12 et jeudi 31/12.**

4/ Les inscriptions pour la St Vincent du haut-mâconnais qui aura lieu le 06 Février 2016 à Azé sont reçues en Mairie jusqu'au 15 Janvier 2016 (repas à 39 euros à la salle des fêtes de Viré).

5/ Le Maire et son conseil municipal présenteront leurs vœux à la population le samedi 09 Janvier 2016 à 18h30 à la salle communale.